

**Le verdict a été rendu, hier, par le tribunal de Drâa El-Mizan**

## **Bilal Hadj Akli condamné à une amende de 30 000 DA**

Le verdict de l'affaire du jeune activiste Bilal Hadj Akli a été rendu, hier, par le tribunal de Drâa El-Mizan, au sud de Tizi Ouzou. Jugé le 14 janvier dernier, après deux reports consécutifs, ce jeune infirmier, connu pour être un militant actif dans le mouvement populaire, a été condamné à une amende de 30 000 DA.

En sus de cette amende, il a également été condamné à verser 50 000 DA de dommages et intérêts au Trésor public qui avait demandé 200 000 DA lors du procès du 14 janvier dernier. Une condamnation jugée trop lourde par les avocats du Collectif de défense des détenus qui s'attendaient plutôt à un acquittement pur et simple de cet activiste qui n'a fait que partager, sur les réseaux sociaux, des photos qui ont déjà largement fait le tour de la Toile.

À rappeler que Bilal Hadj Akli a été poursuivi pour "outrage à corps constitués" après la publication, sur sa page Facebook, de deux photos dont l'une montrait des policiers en train de réprimer violemment des manifestants pacifiques et l'autre des gendarmes français qui violentaient des Algériens durant la guerre de Libération nationale. Le procureur de la République avait requis une amende de 300 000 DA contre lui le 14 janvier dernier.

**O. Ghilès**